

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 24 septembre 2010
(convocation du 13 septembre 2010)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Quatre Septembre Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TOUZEAU Jean à cpter de 11 h 45
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain
Mme CARTRON Françoise à M. MAURRAS Franck jusqu'à 10 h 00
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme FAYET Véronique à M. MANGON Jacques
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT à cpter de 11 h 45
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. SAINTE-MARIE Michel à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 00
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick
M. TURON Jean-Pierre à M. SOUBABERE Pierre à cpter de 11 h 45
Mme LACUEY Conchita à M. FREYGEFOND Ludovic à cpter de 11 h 45
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme FAORO Michèle à cpter de 11 h 30

M. EGRON Jean-François à Mme FOURCADE Michèle à cpter de 11 h 45
M. GARNIER Jean-Paul à M. DUART Patrick à cpter de 10 h 15
M. GUICHOUX Jacques à M. LAMAISSON Serge
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 15
M. GUYOMARC'H Jean-Paul à M. JOUBERT Jacques à cpter de 11 h 20
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
M. ROBERT Fabien à M. BOUSQUET Ludovic
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme. DESSERTINE Laurence
M. SENE Malick à M. LAGOFUN Gérard à cpter de 12 h 08
Mme WALRYCK Anne à Mme. TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Modification de secteurs d'assiette de la taxe, pour une application au 1er janvier 2011 - Décision

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

En application des articles 107 de la loi de finances pour 2004 et 101 de la loi de finances pour 2005, le conseil de communauté a, par délibération n° 2006/0640 du 22 septembre 2006, arrêté trois zones différentes sur son territoire. Celles-ci ont été établies en fonction du service d'enlèvement des ordures ménagères rendu et de son coût, ce qui permet de voter des taux de taxe différents. Ainsi, le 1^{er} secteur d'assiette concerne les communes collectées 2 fois par semaine, le 2^{ème} les communes collectées 3 fois par semaine et le dernier l'hyper centre de Bordeaux qui bénéficie de 6 collectes hebdomadaires des bacs collectifs de proximité.

Ce dernier secteur a été modifié par délibération n° 2008/0551 du 3 octobre 2008 , en extrayant de son périmètre le quartier des Chartrons pour l'affecter au secteur disposant de 3 ramassages par semaine des bacs individuels. Ce système n'ayant pu être pérennisé au reste de l'hyper centre de Bordeaux, dont les habitants ont été dotés de bacs individuels, il a été convenu, au début de l'année 2010, de continuer à faire bénéficier ce secteur de 6 enlèvements par semaine (4 pour les ordures ménagères et 2 pour les produits recyclables), en réintégrant le quartier des Chartrons dans ce nouveau dispositif.

Il s'avère donc nécessaire de modifier le zonage sur le territoire de Bordeaux en retirant du 2^{ème} secteur d'assiette (3 ramassages hebdomadaires) le quartier des Chartrons, pour le rajouter au 3^{ème} secteur (6 ramassages hebdomadaires), selon le plan annexé. Conformément à l'article 1639 A bis du code général des impôts, cette modification de zonage en vue de proportionner la taxe à l'importance du service rendu doit être adoptée avant le 15 octobre pour être applicable à compter de l'année suivante.

Dans la mesure où il a été convenu que le quartier des Chartrons pourrait continuer à bénéficier de 6 enlèvements par semaine, il apparaît souhaitable :

- D'autoriser une modification du zonage visant à réintégrer le quartier des Chartrons dans le secteur de l'hyper centre de Bordeaux disposant lui aussi de 6 enlèvements par semaine

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU l'article 107 de la loi de finances de l'année 2004

VU l'article 101 de la loi de finances de l'année 2005

VU l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts portant obligation de faire adopter toute modification de zonage avant le 15 octobre

VU la délibération n°2006/0640 du 22 septembre 2006 ayant arrêté 3 zones différentes sur le territoire communautaire

VU la délibération n°2008/0551 du 3 octobre 2008 ayant permis l'extraction du quartier des Chartrons du secteur de l'hyper centre de Bordeaux

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

Le quartier des Chartrons se voit affecté 3 passages de collecte supplémentaires ce qui lui permet de bénéficier du même niveau de service que l'hyper centre de Bordeaux auquel il a été réaffecté.

L'obligation à laquelle est tenue notre collectivité conformément à l'article 1639 A bis du Code Général des Impôts de procéder à toute modification de zonage avant le 15 octobre pour être applicable l'année suivante.

DECIDE

Article UNIQUE :

Il est arrêté pour une application à compter du 1^{er} janvier 2011, la modification de zonage sur le territoire de Bordeaux telle qu'elle est exposée ci-dessus.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 24 septembre 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 OCTOBRE 2010**

PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2010

M. DIDIER CAZABONNE